Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 029-212902654-20260409-D0204_2026-DE

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du *9 avril 2026*

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois d'avril à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence d'Anne Marie KERVIEL, maire, dûment convoqués le trente-un mars 2026.

Présents : *Anne Marie KERVIEL, Gwendal MOREAU, Marie HAMEURY, Morgane GALAND, Fanny GOSNET, Corinne IRVOAS, Nadine LARHANTEC, Matthieu LE LAY, Sylvain LESPAGNOL, Arnaud MADEC, Bernard MALLE, Camille PLOUGASTEL.*
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : 3
Absents excusés : *Philippe RAGUENES (a donné pouvoir à Matthieu LE LAY), Véronique REGUER (a donné pouvoir à Marie HAMEURY), Tanguy HAMON (a donné pouvoir à Gwendal MOREAU.*
Le secrétariat a été assuré par : Morgane GALAND

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N°02/04 2026 Objet : Nomination des représentants auprès du SDEF (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère

Créé en 1948, le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère est un établissement public chargé de l'organisation du service public de distribution d'énergie électrique en lieu et place des communes et des EPCI membres. Il exerce cette compétence sur le territoire de 269 communes sur les 277 que compte le département.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner deux représentants(es) titulaires et deux représentants(es) suppléants(es) pour représenter la commune au sein des comités territoriaux et des collèges électoraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents,

- **DESIGNE** Philippe RAGUENES et Matthieu LE LAY en tant que représentants titulaires de la commune de Sainte-Sève ;
- **DESIGNE** Tanguy HAMON et Arnaud MADEC en tant que représentants suppléants.

Fait et délibéré en séance
Le 9 avril 2026.

Le Maire,
Anne MARIE KERVIEL

Le secrétaire de séance,
Morgane GALAND

MAIRIE de SAINTE-SEVE

Publiée le : .....
Transmise au Représentant de l'État le : .....

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.